

# Semeurs de Forêts

**Rapport d'activité 2022  
et bilan comptable**



Face aux défis environnementaux actuels, la plantation d'arbres a le vent en poupe. Des programmes de reboisement de centaines de millions d'arbres sont menés en Inde, en Éthiopie, en Turquie, ... Rien de tel en France où, nous rassure-t-on, la forêt va bien, et où les fonds débloqués dans le cadre du plan de relance vont principalement alimenter l'industrie du bois. Les forêts exploitées souffrent du changement climatique.

En cause : des pratiques issues de l'agriculture intensive qui ont, au fil des décennies, transformé nos forêts en champs d'arbres, détruit leurs sols et appauvri la biodiversité.

81% des forêts françaises sont en effet composées de 2 essences ou moins, et seulement 5% en contiennent 4 ou plus\*. Les « coupes rases », de plus en plus répandues, laissent derrière elles des déserts aux sols ravagés. Les activités humaines de loisirs (promenades, VTT, accrobranche) perturbent également la faune et leur reproduction dans les rares endroits où elle a pu s'installer.

C'est pourquoi nous nous sommes donnés comme mission, la création de nouvelles forêts en France sanctuarisées afin de les transformer en îlots de biodiversité qui seront rendus à la nature.

L'année 2022 a été très riche avec une accélération des actions de l'association, et son implantation sur deux nouveaux départements. Les superficies sanctuarisées atteignent désormais près de 14ha et l'équipe s'est agrandie.

Je vous présente tous mes vœux pour l'année 2023. Qu'elle vous soit riche de sens et de beaux moments.



Florence Massin, présidente de Semeurs de Forêts

A handwritten signature in blue ink that reads "F. Massin". The signature is stylized and includes a long horizontal stroke at the end.

## Une année 2022 riche !

### Les plantations sur les terrains de Jaunay-Marigny (Vienne) et de Clessé (Deux-Sèvres)

Près de 900 arbres sur le terrain de Jaunay-Marigny et 430 sur le terrain de Clessé ont été plantés pendant l'année 2022, lors de 4 plantations (2 en début d'année, 2 en fin d'année).

Celui de Jaunay-Marigny (5,6 ha) était déjà en redémarrage forestier au moment de l'achat grâce aux rejets de souches et aux semis sur place (suite à une coupe rase il y a trois ans). Les arbres ajoutés ont été plantés sur une bande enherbée à proximité de la route départementale pour compléter.

Le terrain de Clessé, quant à lui, est en partie en zone humide. Nous avons surtout créé une grande haie large pour un effet lisière et un bosquet sur les espaces dits agricoles pour préserver au mieux cet espace.

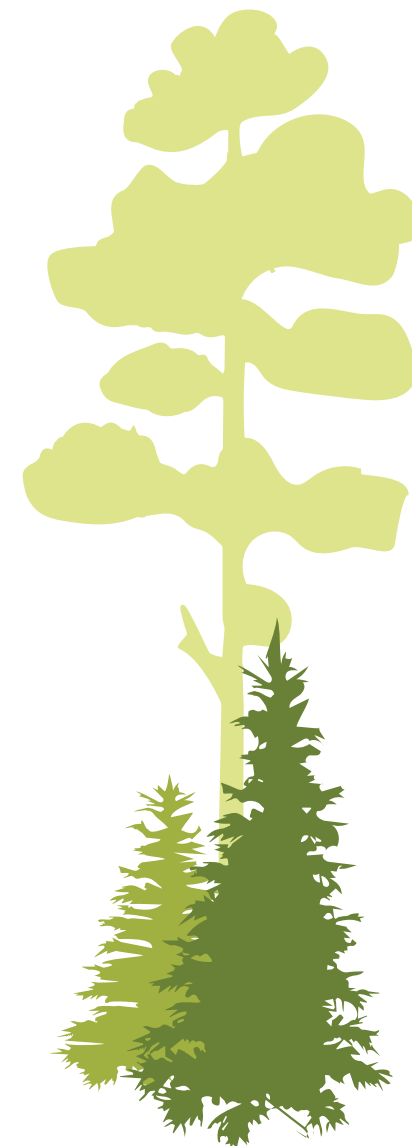
A ce jour, il n'est pas prévu d'autres plantations sur ces deux terrains. Il est en revanche indispensable d'accompagner les jeunes plants suffisamment longtemps (environ 3 ans) pour une bonne implantation.

Les terrains de la Vienne et des Deux-Sèvres nous ont amenés à développer un modèle différent de celui initié au départ. Pour amener l'association à sortir des frontières franciliennes, picardes et normandes, nous avons choisi de déléguer la gestion des terrains et des plantations citoyennes auprès de porteurs de projet. Ce nouveau modèle amène l'association à développer un système d'antennes-relais. Pierre Lavoix et Donatien Reguron ont été les premiers porteurs et gardiens des deux derniers terrains.

Cette année, nous avons travaillé essentiellement avec les pépinières forestières Lemonnier et Créte.

### ◆ Le terrain de Juvignies toujours entretenu

Près de 3600 arbres d'une trentaine d'essences différentes ont trouvé leur place sur le terrain de Juvignies. Le terrain école de l'association demande encore de l'entretien, notamment sur les derniers arbres plantés. Les premiers qui ont trouvé leur place en décembre 2019 sont aujourd'hui en libre évolution. Il a été constaté qu'après un temps d'implantation de près de deux ans, ces derniers ont démarré fortement au printemps 2022. Ils sont aujourd'hui hauts pour certains (comme les érables sycomore, les frênes...) de plus de 2,50 m.



### ◆ L'acquisition d'un nouveau terrain dans l'Eure

Ce nouvel espace d'1,9 hectare, qui servait jusqu'à présent à récolter du foin, se trouve en périphérie de la commune de Château-sur-Epte. Après quelques péripéties notariales et plusieurs mois d'attente (près de 6 mois), l'achat a été finalisé le 21 janvier 2023. La préparation et les premières plantations de 500 arbres offerts par la pépinière Crété auront lieu du 9 au 12 mars prochain.

### ◆ L'évolution des méthodes de plantations

Nous avons baissé la densité des arbres à l'hectare, à raison de 900 à 1000 arbres par hectare, soit 30 fois moins que le préconise la méthode du botaniste japonais Akira Miyawaki dont nous nous inspirons.

Parce qu'un espace ouvert est amené à se refermer naturellement (les arbres viennent coloniser les zones délaissées des activités humaines), notre objectif aujourd'hui est de lancer une dynamique sur le terrain avec un certain nombre d'arbres à planter (à travers les plantations citoyennes), puis de laisser ensuite en libre évolution (après 3 ans d'entretien).

Nous poursuivons à ce jour les plantations avec des arbres indigènes et avons choisi de ne pas faire de migration assistée (remonter des essences du sud au nord). N'ayant pas les mêmes objectifs que les forestiers, à savoir « faire du bois », nous comptons aujourd'hui sur l'adaptation, la régénération naturelle, l'hybridation et l'évolution des écosystèmes pour faire face au réchauffement climatique. Nous reverrons régulièrement ce choix.



### ◆ Faire face aux étés chauds et aux incendies de plus en plus fréquents

Les vagues de chaleur, et en parallèle les incendies, se multiplient et sont de plus en plus intenses. Selon le système européen d'information sur les feux de forêts (EFFIS), les chiffres montrent une recrudescence au fil des années.

Pour faire face aux sécheresses, nous prévoyons systématiquement un système de récupération d'eau de pluie sur les terrains.

A ce jour :

- le terrain de Juvignies est équipé de deux citernes souples, permettant de collecter 23 000 litres d'eau (23m<sup>3</sup>).
- le terrain de Clessé dispose d'un étang qui ne se tarit pas en été.
- le terrain de Jaunay-Marigny, alors que nous comptons sur la présence d'un cours d'eau en bordure, s'est retrouvé en difficulté en juillet et août, avec un ruisseau à sec. Une grande partie des arbres ont pu survivre grâce à la présence et la volonté de bénévoles qui ont pu amener des réserves d'eau et arroser les jeunes plants. Nous prévoyons sur ce terrain, avec l'aide des salariés de Leroy Merlin, la construction d'un récupérateur d'eau.

### ◆ Le retrait des zones de chasse

Les terrains achetés par l'association ont pour vocation à être sanctuarisés. En plus des arbres et du sol dont nous prenons soin, nous souhaitons que les petits comme les grands animaux, y passent sans être menacés par les chasseurs. Si les terrains de Juvignies et Clessé sont déjà préservés, cela n'est pas le cas de celui de Jaunay-Marigny.

La loi Verdeille de 1964 a longtemps privé les propriétaires de leur liberté en autorisant contre leur gré la chasse sur leurs terrains. Mais depuis le 26 juillet 2000, tout propriétaire peut interdire la chasse sur sa ou ses propriétés, sans justification, « au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse » pour préserver la faune sauvage ou simplement pour se sentir en sécurité. Si la loi semble simple à appliquer en théorie, cela l'est moins en pratique. Car avant de se lancer, il faut déterminer si le terrain dépend d'une société de chasse ou d'une ACCA/AICA (association (inter)communale de chasse agréée), dont le système d'agrément est renouvelable automatiquement tous les 5 ans.



Pour le terrain de Jaunay-Marigny, qui dépendait d'une ACCA, nous avons suivi l'ensemble de la procédure. Résultat : la chasse y sera interdite d'ici octobre 2025.

#### ◆ L'étoffement de l'équipe

Nous avons pu bénéficier cette année de la présence de Jean-Pierre Brun à nos côtés, qui a travaillé pour l'association à mi-temps d'avril à fin novembre, en mécénat de compétence (mis à disposition par l'entreprise Axa).

Notre équipe communication s'est aussi étoffée. Elle est devenue encore plus efficace avec l'arrivée de Matthieu et Caroline Chaumin qui ont pris les choses en main, notamment au niveau des réseaux sociaux. Leur aide nous est très précieuse, d'autant que rappelons-le, nous sommes tous bénévoles.

#### ◆ L'expérience des porteurs de projets

2022 est la première année où des personnes se sont portées volontaires pour être porteurs de projets et ont pris la responsabilité de terrains de l'association. Donatien Réguron pour celui de Clessé et Pierre Lavoix pour celui de Jaunay-Marigny. Les deux expériences ont été riches et fructueuses. Elles permettent aujourd'hui la mise en place de processus pour accompagner plus efficacement les prochaines personnes qui voudront tenter l'aventure à nos côtés.

#### ◆ L'écriture d'un livre

Parce que nous sommes régulièrement sollicités par le grand public, nous avons décidé il y a plusieurs mois de créer un guide récapitulant notre expérience et les étapes pour créer une forêt « sanctuaire ». Autrement dit : pour que chacun(e) puisse se lancer à son tour dans la création et la préservation d'espaces de biodiversité. Grâce à un concours de circonstances, ce guide a trouvé son éditeur chez Eyrolles. L'ouvrage « Semeurs de Forêts : créer des forêts sanctuaires » sortira ainsi le 30 mars 2023 (Code ISBN : 978-2416010361).



Donatien Reguron  
Porteur de Projet  
à Clessé



Pierre Lavoix  
Porteur de Projet  
à Jaunay-Marigny



### ◆ La création d'un réseau

Avec notre équipe de communication (Matthieu, Caroline), l'association a créé certains partenariats au cours de l'année 2022.

Ainsi :

- les « Semeurs » ont rejoint le réseau des « **Partenaires engagés pour la nature** », en lien avec **l'office français de la biodiversité (OFB)**. Cette initiative vise à faire émerger, à reconnaître et à valoriser le potentiel d'action et de mobilisation des associations, fondations, fédérations... en faveur de la biodiversité.

- **1 % for the planet**. Cet organisme a pour mission d'augmenter la philanthropie environnementale et l'impact de terrain des actions menées par les associations de protection de l'environnement en facilitant leur recherche de fonds. Nous avons rejoint cet organisme voici plusieurs mois.

### ◆ Plusieurs partenaires nous accompagnent

L'association « Semeurs de Forêts » est soutenue financièrement par des particuliers, mais aussi des entreprises. Aujourd'hui, voici les partenaires qui nous ont financées en 2022 :

- **Ameline Calendrier** ([ameline-calendrier.fr](http://ameline-calendrier.fr)), située aux Sables d'Olonne, développe et commercialise des calendriers pour les entreprises. Elle était déjà présente à nos côtés depuis 2020.

- **Axa** ([axa.fr](http://axa.fr)) a utilisé son dispositif de mécénat de compétence afin de nous mettre à disposition un salarié du mois d'avril au mois de novembre à mi-temps, grâce auquel de nombreuses actions ont pu être effectuées.

- **Captain Cause**, ([app.captaincause.com/projects/147](http://app.captaincause.com/projects/147)) propose aux entreprises d'offrir non plus des goodies, mais des cartes de don préfinancées. Cette entreprise est portée notamment par le fondateur de BlaBlaCar.

- **Mademoiselle Provence** ([mademoiselleprovence.fr](http://mademoiselleprovence.fr)) commercialise des cosmétiques, fabriqués en France, naturels, et végans. Fondée par Chloé Mortaud, Miss France 2009, Mademoiselle Provence nous a sélectionné dans le cadre de son dispositif 1% for the Planet.

- La **Banque de France** nous a versé une subvention sur proposition d'une de leur collaboratrice qui est engagée dans l'association.

- **Muji** ([www.muji.eu](http://www.muji.eu)) est une enseigne de magasins japonais implantée en France.

- **Reforest'action** ([reforestaction.com](http://reforestaction.com)), qui continue à rembourser nos achats de plants d'arbre à hauteur de 1€20 par plant.

- **Lilo** ([www.lilo.org/semeurs-de-forets/](http://www.lilo.org/semeurs-de-forets/)), le moteur de recherche solidaire, reverse une partie de ses revenus à des associations.



- **Hool** ([https://www.hool.fr/fiche-projet?id\\_projet=96](https://www.hool.fr/fiche-projet?id_projet=96)), propose des cartes cadeau, dont une partie du montant des achats est reversé à des associations.
- **Humana Projet** (<facebook.com/humanaprojectofficial>), un groupe d'artistes créé une collecte à notre profit.
- **Com' La Nature** (<comlanature.com>) renouvelle le cadeau d'entreprise en permettant d'offrir des plantes ou des arbres. Vous pouvez offrir des m2 de Semeurs de Forêts sur leur site.
- **Le Cabaret Solidaire** (<cabaretsolidaire.org>) a organisé un concert à notre profit.
- **IPN Structures** (<ipnstructure.fr>), une entreprise qui a choisi de nous soutenir dans le cadre de son programme de préservation de la nature.

#### ◆ Une collecte qui continue à bien fonctionner

La collecte de dons au profit de «Semeurs de Forêts» continue sur sa lancée avec une augmentation de 79% en 2022 par rapport à l'année précédente. Plus de 9 000€ ont été collectés sur le seul mois de décembre grâce à un superbe travail de notre équipe de communication.

#### ◆ Un nombre d'adhérents en baisse

Nombre de nos donateurs ne sont pas adhérents de l'association. Nous avons à faire des efforts pour que l'acte de don se convertisse plus systématiquement en adhésion. Le nombre d'adhérents est important pour être reconnu d'utilité publique, ce qui est l'un de nos objectifs. Nous fonctionnons cependant en équipe réduite, sans permanent, ni local, ce qui ne nous permet pas encore de mener toutes les actions souhaitées.

#### ◆ De nouvelles perspectives pour 2023

Cette année sera consacrée :

- aux plantations sur le nouveau terrain de l'association à Château-sur-Epte
- à l'entretien du terrain de Juvignies, Clessé, Jaunay-Marigny
- à la recherche de porteurs de projets et d'un ou de deux nouveaux terrains
- au développement de la communication pour faire connaître auprès du grand public l'importance des forêts et des sols.
- à l'étude du passage de l'association en utilité publique.
- à la création d'une proposition d'accompagnement (genre team building) aux entreprises.





# 2019

Depuis sa création en janvier 2019, l'association n'a pas chômé !  
Voici quelques moments choisis.

◆ janvier  
naissance

◆ avril

identification d'un terrain d'1,4ha à acheter dans l'Oise

◆ juillet

signature du compromis de vente et lancement d'une campagne de financement participatif par dons et prêts

◆ août

premières apparitions dans les médias - formation d'une partie de l'équipe à la méthode Miyawaki en Belgique auprès d'Urban Forest

◆ octobre

signature de l'acte d'achat

◆ décembre

premières plantations de 370 arbres - 11 bénévoles - 6 jours

# 2021

◆ janvier

fin de remboursement du terrain

◆ février-mars

plantation de plus de 2000 arbres - 45 bénévoles - 3 jours

**- Fin de plantation sur le terrain de Juvignies, désormais en partie en libre évolution à peine deux ans après la création de l'association**

◆ depuis février

recherche de nouveaux terrains, des pistes possibles en Pyrénées Atlantiques, dans la Vienne, dans le Poitou... avec des équipes constituées localement

◆ avril

intervention dans des classes de primaire

◆ décembre

achat du terrain de Jaunay-Marigny (Vienne, 5,6 ha)

# 2020

mars ◆

plantation de 1000 arbres - 24 bénévoles - 5 jours

juillet-août ◆

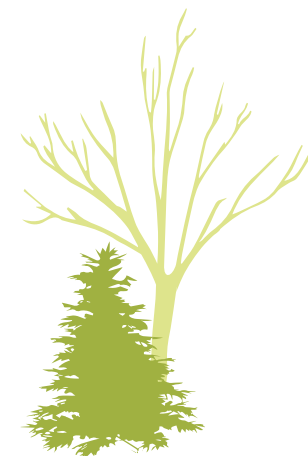
interventions sur le terrain pour entretenir la plantation et l'aider à supporter la sécheresse

novembre ◆

les plantations sont annulées pour cause de confinement

décembre ◆

intervention dans un collège et à l'université du bien commun



# 2022

◆ janvier

Achat du terrain de Clessé (Deux-Sèvres, 6,6ha)

◆ février

Plantation de 400 arbres à Clessé

◆ mars

Plantation de 500 arbres à Jaunay-Marigny

◆ avril

Début de la rédaction d'un guide destiné à la reproduction d'actions citoyennes similaires.

◆ mai

Entretien du terrain de Juvignies avec une classe de 3ème

Entretien des terrains de Clessé et de Jaunay-Marigny

◆ juin

Recherche de terrains dans l'Eure avec une nouvelle porteuse de projets : Judith

◆ juillet

Signature du compromis de vente pour un terrain à Château-sur-Epte (Eure) d'1,9ha

◆ décembre

Plantation de 500 arbres à Jaunay-Marigny



**3** Terrains  
achetés

**13,7ha**

de terres  
protégées

**4900+**

Arbres  
plantés



**42**

Essences  
différentes

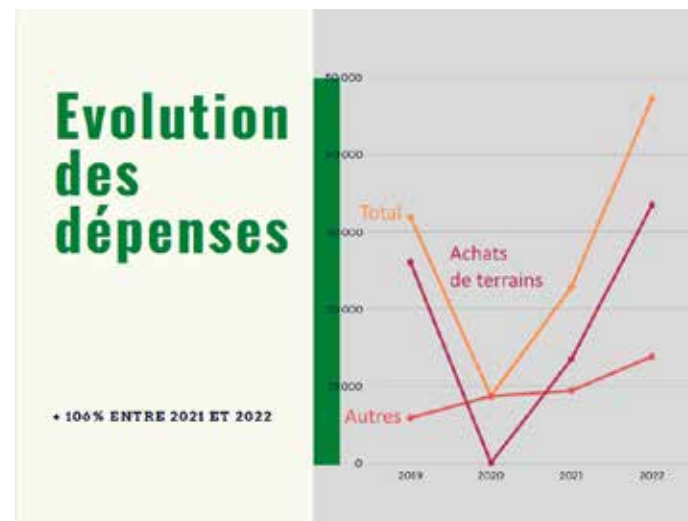
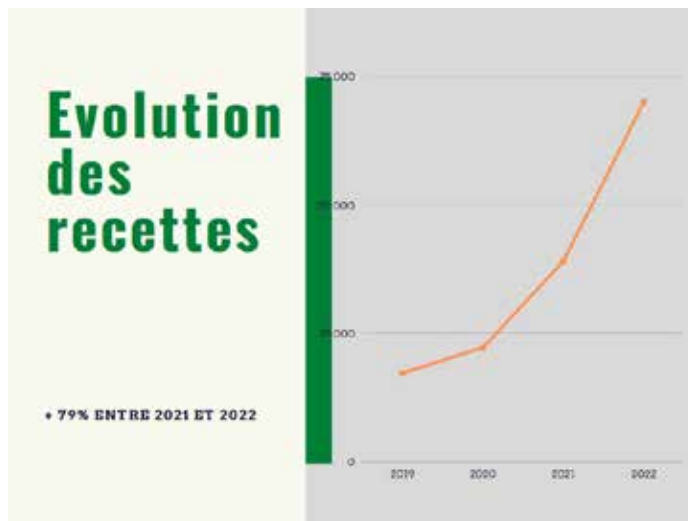
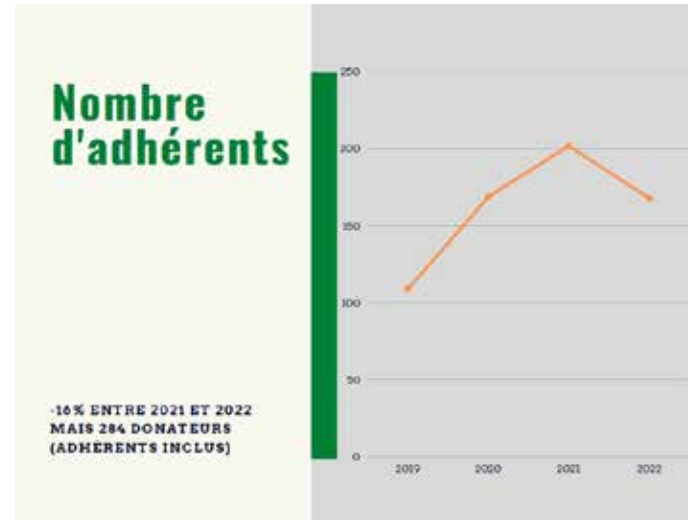
**140+**

Planteurs  
volontaires

**7**

Actions  
dans des  
écoles

# Quelques graphiques



# Rapport Financier

Les dépenses importantes vont se retrouver principalement dans le bilan avec l'acquisition d'un nouveau terrain et l'achat de nouveaux plants d'arbres financés par les dons et prêts permettant ces nouveaux investissements.

## ACTIF DU BILAN : les acquis de l'association.

### Immobilisations

#### Terrains

**60.150,00 €**

Terrain de Juvignies dans l'Oise acheté le 15 octobre 2019 :

23.000 €

Terrain de Jaunay Marigny dans la Vienne acheté le 28 décembre 2021 :

11.150 €

Terrain de Clessé dans les Deux-Sèvres acheté le 18 janvier 2022 :  
pour lequel un acompte avait été versé en fin d'année 2021.

26.000 €

#### Plants d'arbre – Immobilisations en cours

**11.220,21 €**

Aux 3307 arbres achetés les années précédentes s'ajoutent les 1280 plants acquis auprès des Pépinières LEMONNIER et CRETE plantés en mars et en fin d'année pour un montant 3.030,55 euros. Ce sont donc 4.587 plants d'arbres valorisés pour 11.220,21 euros qui apparaissent dans le compte immobilisations en cours.

#### Acompte

**33.000,00 €**

Un acompte a été versé au notaire en novembre 2022 pour l'achat du terrain de Château-sur-Epte (Eure).

#### Trésorerie

**16.715,79 €**

Le compte ouvert à la Banque Postale a un solde de 16.715,79 euros au 31 décembre alimenté en fin d'année par des donations plus importantes. Il est envisagé de changer d'organisme bancaire afin d'obtenir une plus grande souplesse de fonctionnement et l'ouverture d'un compte d'épargne associations pour minorer l'effet de l'inflation.



## PASSIF DU BILAN : Report de résultat et dettes de l'association

**Report à nouveau :** 63.093,41 €

Report du résultat du bilan 2021 pour 34.260,36 euros s'ajoutant aux résultats précédents

**Emprunts :** 5.500,00 €

Au 1er janvier 2022 il restait un solde de 18.500 euros à rembourser sur les emprunts effectués pour l'achat des terrain de Jaunay Marigny et Cléssé. Tout était remboursé en Mai 2022.

De nouveaux emprunts ont permis d'envisager l'acquisition du terrain de Chateau Sur Epte pour un montant de 5,500 euros. La trésorerie de fin d'année nous permet d'engager les remboursements en janvier et février 2023 afin d'apurer la dette.

**Charge à payer :** 5,20 €

La MACIF a émis un appel concernant décembre 2022 en fin d'année .

## COMPTE D'EXPLOITATION : Dépenses et recettes de l'année 2022.

### DEPENSES :

**Achats :** 8.756,71 €

Les nombreuses plantations ont nécessité d'importantes dépenses , en particulier pour le paillage, tuteurs , échelas et terreau pour un montant de 7.165,54 € , une citerne à eau pour 661 €, des petits outillages divers de plantation pour 601,65 euros,de l'essence pour les tarières pour 258,82 € et du terreau et piquets pour 69,70 €.

**Assurance :** 5,20 €

Assurance démarant en décembre 2022 après relance de notre part suite à erreur de la MACIF.

**Frais d'enregistrement notaire :** 6.916,65 €

Les frais prévisionnels pour le terrain de Clessé ont été de 7.424,00 euros minorés des remboursements de frais notariaux pour les terrains de Jaunay Marigny et Cléssé pour 507,35 €.

**Hébergement internet :** 74,95 €



**Frais de déplacements - réceptions :** **248,39 €**  
remboursés sur justificatifs. Déplacements liés aux plantations et entretien des terrains et collation pour les planteurs.

**Frais de communication :** **1.170,57 €**  
Achat de 150 tee shirts sérigraphiés Semeurs de Forêts toutes tailles: 1.020,00 €  
dont 63 tee shirts ont été débités au Lycée Notre Dame Providence, suite à la journée de sensibilisation réalisée en mai avec une classe de 3eme à Juvignies : - 693,00 €.  
Achat de 40 panneaux interdiction de chasse 816,72 €  
Frais d'expédition LA POSTE 26,85 €

**Frais bancaires:** **175,16 €**  
Frais de tenue de compte de la Banque Postale :  
38.04 euros par trimestre plus les frais occasionnés par les virements pour l'achat des terrains

**Taxe foncière :** **303,00 € Terrain de Jaunay- Marigny.**  
Une demande d'exonération de taxe foncière est en cours pour les terrains de Jaunay-Marigny et Clessé. En effet, en cas de reforestation ,l'exonération de taxe est de 30 ans.  
Le terrain de Juvignies bénéficie déjà de cette exonération.

**Le total des dépenses se monte à** **17.650, 63 €**  
**RECETTES :**

**Dons et collectes :** **67.618,02 €**

HELLO ASSO et FACEBOOK	40.717,00 €
Particuliers versement direct	14.447,67 €
MACIF	3.000,00 €
BANQUE DE FRANCE	2.000,00 €
HUMANA PROJECT	1.600,00 €
MUJI	1.262,56 €
REFORESTATION	1.056,00 €
FONDATION NATURE	1.000,00 €



DONS EN NATURE (livres)	648,56 €
HOOL	569,90 €
FPS	456,33 €
JOSE ETRE	450,00 €
COMPAGNIE LES OXYMORES	410,00 €

**Adhésions** **2.520,00 €**  
**168 adhérents à 15 euros de cotisation**

**Le total des recettes se monte à :** **70.138,02 €**

Le résultat positif de 52.487,39 euros est dû au fait que les achats des terrains et des plants d'arbres ne sont pas considérés comme une charge mais comme un investissement.

Le résultat sera à affecter au report à nouveau.





# Bilan Financier 2022

Actif			Passif		
	<b>Immobilisations</b>		110	Report à nouveau	63 093,41 €
210	Terrains	60 150,00 €			
218	Plants d'arbres immobilisations en cours	11 220,21 €	168	Emprunt	5 500 €
			47	Charges à payer	5,20 €
408	Acompte notaire	33 000,00 €		Résultat	52 487,39 €
	<b>Trésorerie</b>				
512	Banque Postale	16 715,79 €			
		121 086,00 €			121 086,00 €

# Compte d'exploitation au 31/12/2022

Débit			Crédit		
606	Paillage bioclimatique / Tuteurs / Echalas	7 165,54 €			
	Citerne à eau	661,00 €			
	Outillage divers	601,65 €			
	Essence outillage	258,82 €			
	Terreau	69,70 €			
616	Assurance	5,20 €			
622	Frais d'enregistrement notaire	6 916,65 €	754	Dons collectes	67 618,02 €
623	Hébergement internet	74,95 €	756	Adhésions	2 520,00 €
625	Frais de déplacement / réception	248,39 €			
626	Frais de comunication	1170,57 €			
627	Frais bancaires	175,16 €			
635	Taxe foncière	303,00€			
	Résultat	52 487,39 €			
		70 138,02€			70 138,02 €

# CONTACTS

**Contact :**

contact@semeursdeforets.org

www : [semeursdeforets.org](http://semeursdeforets.org)

Facebook : [@SemeursDeForets](https://www.facebook.com/SemeursDeForets)

Instagram : [semeurs\\_de\\_forets](https://www.instagram.com/semeurs_de_forets)

LinkedIn : [semeurs-forets](https://www.linkedin.com/company/semeurs-forets)

